Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

TOURAINE VAL DE VIENNE
Communauté de communes

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Modification n°2
annexes



Créa 2024-2025 QP - E.Foucault / Service Com CCTVV / Crédits photo : E.Foucault

Service Aménagement et Urbanisme
14 route de Chinon à Panzoult
Tél. 02 47 97 04 45
amenagement.urbanisme@cc-tvv.fr

cc-tvv.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE



VERSION	DATE	DESCRIPTION
Version validée en conseil communautaire pour mise à disposition du public et saisine de l'autorité environnementale	28 septembre 2026	Annexes de la notice de présentation de la modification n°2

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

SOMMAIRE

ANNEXE 1 : CHANGEMENTS DE DESTINATION SUPPRIMÉS 2
ANNEXE 2 : CHANGEMENTS DE DESTINATION MODIFIÉS 7
ANNEXE 3 : CHANGEMENTS DE DESTINATION AJOUTÉS 10

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

1

ANNEXE 1 : CHANGEMENTS DE DESTINATION SUPPRIMÉS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN28

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☑ Artisanat et commerce de détail
☑ Restauration	☑ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☑ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☑ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☑ OUI	☐ NON

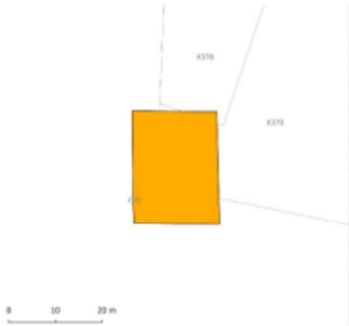
Photographie du bâtiment



CITADIA

Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.

Identification du bâtiment

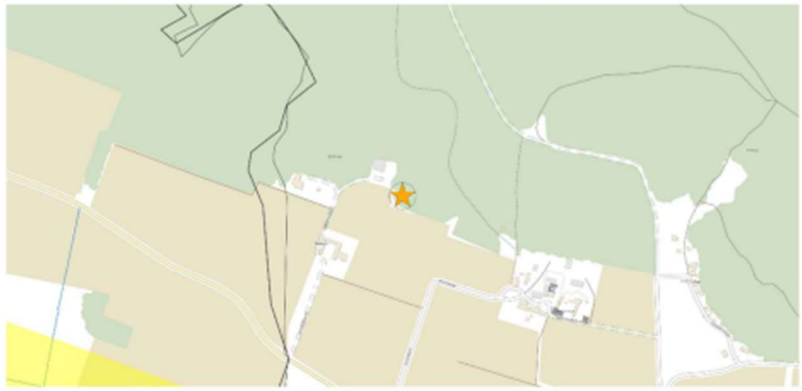


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BEAUSÉJOUR



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN29

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑ Logement	☑ Bureau
☐ Hébergement	☑ Artisanat et commerce de détail
☑ Restauration	☑ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☑ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☑ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☑ OUI	☐ NON

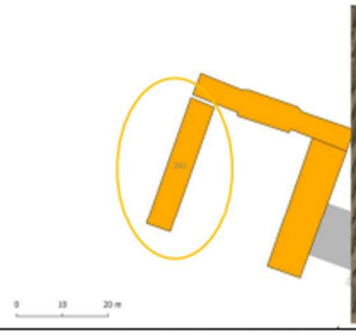
Photographie du bâtiment



CITADIA

Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BEAUSÉJOUR



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN30

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑ Logement	☑ Bureau
☐ Hébergement	☑ Artisanat et commerce de détail
☑ Restauration	☑ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☑ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☑ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☑ OUI	☐ NON

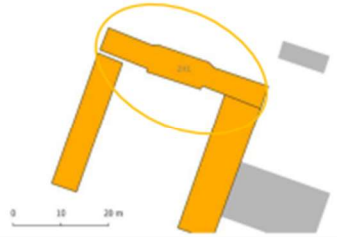
Photographie du bâtiment



CITADIA

**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment

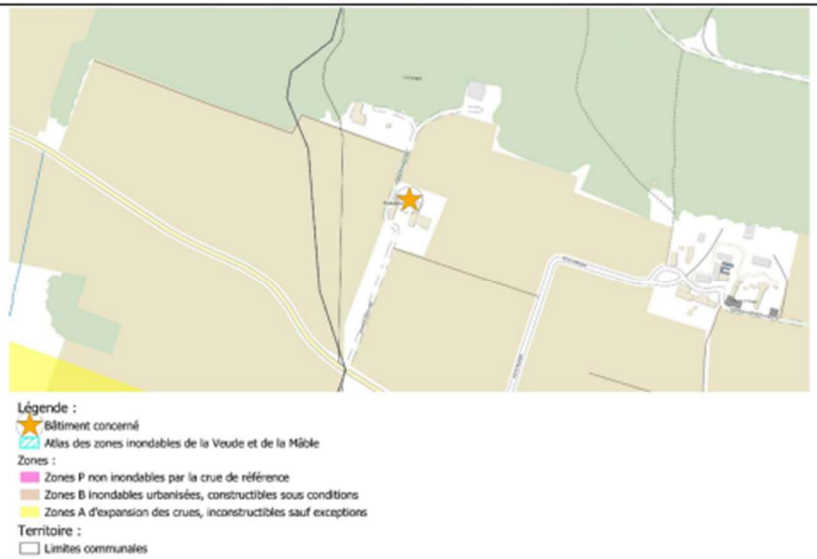


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BEAUSÉJOUR



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN31

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑ Logement	☑ Bureau
☐ Hébergement	☑ Artisanat et commerce de détail
☑ Restauration	☑ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☑ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☑ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☑ OUI	☐ NON

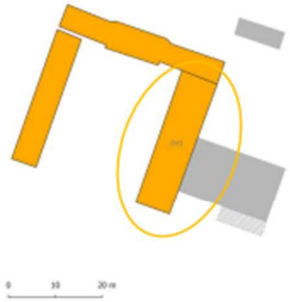
Photographie du bâtiment



CITADIA

**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BEAUSÉJOUR



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

2

ANNEXE 2 : CHANGEMENTS DE DESTINATION MODIFIÉS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN01

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☒ Bureau
☒ Hébergement	☒ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☒ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☒ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

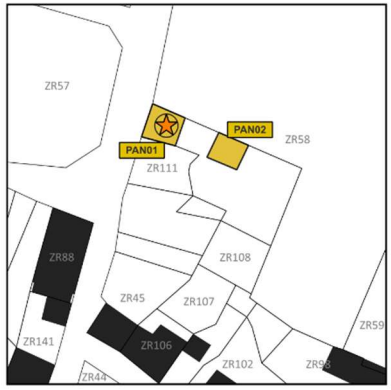
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment

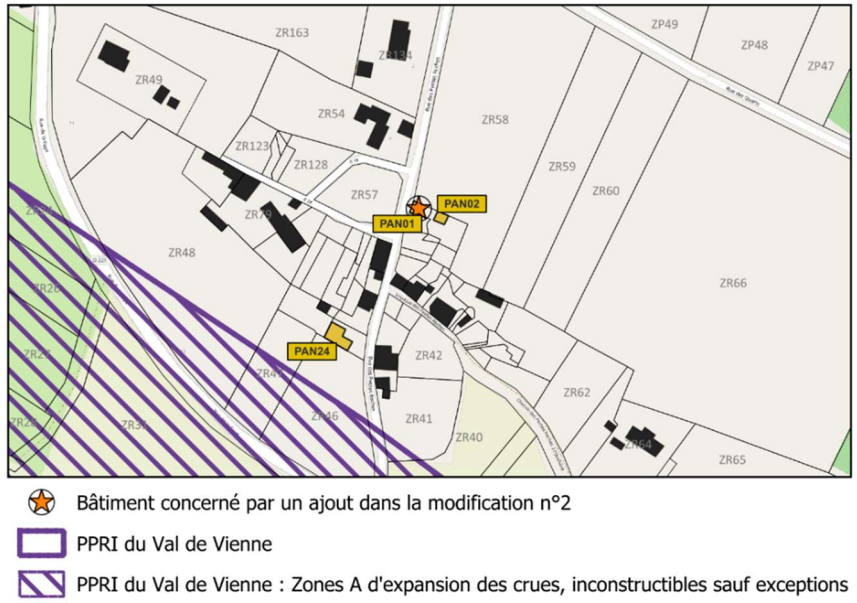


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PETITES ROCHES



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

PAN02

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☐ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

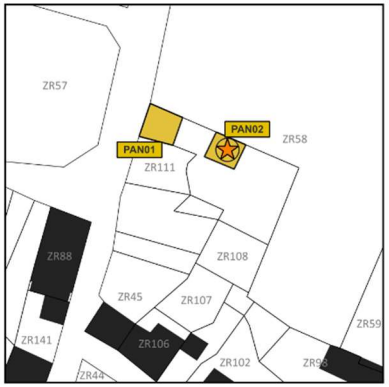
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PETITES ROCHES



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

PPRI du Val de Vienne

PPRI du Val de Vienne : Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

3

ANNEXE 3 : CHANGEMENTS DE DESTINATION AJOUTÉS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

LIG75

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

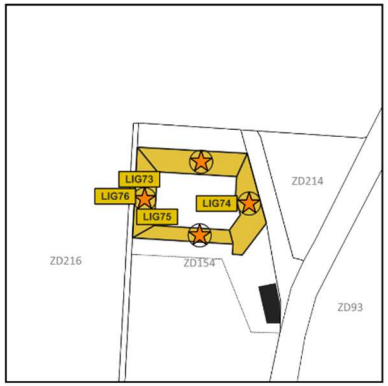
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☐ OUI	☒ NON
Situé hors zone de risques connus :.....		

Photographie du bâtiment

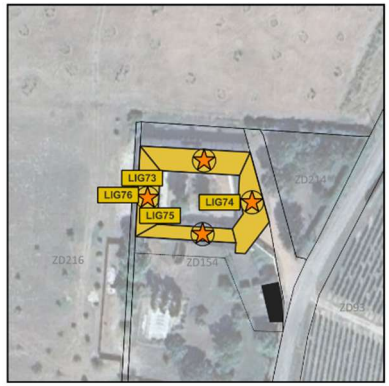


**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment

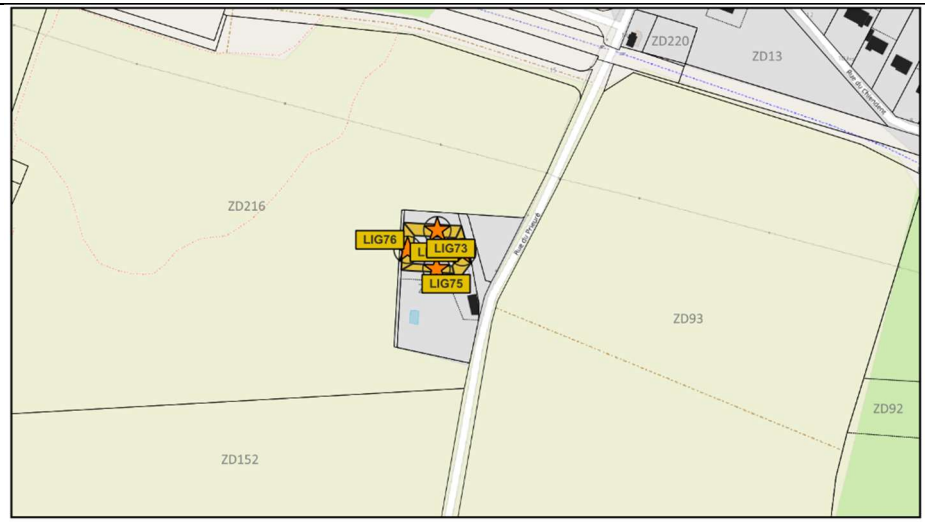


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PORTE DU BOIS



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : LIGRÉ

LIG74

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

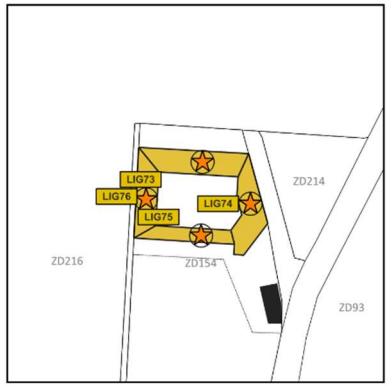
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☒ NON

Photographie du bâtiment

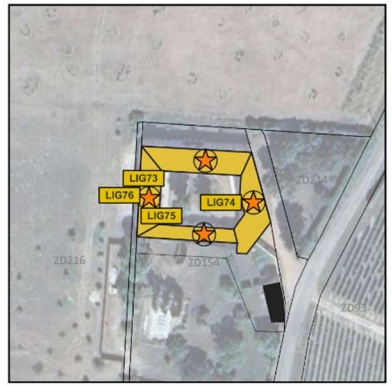


**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment

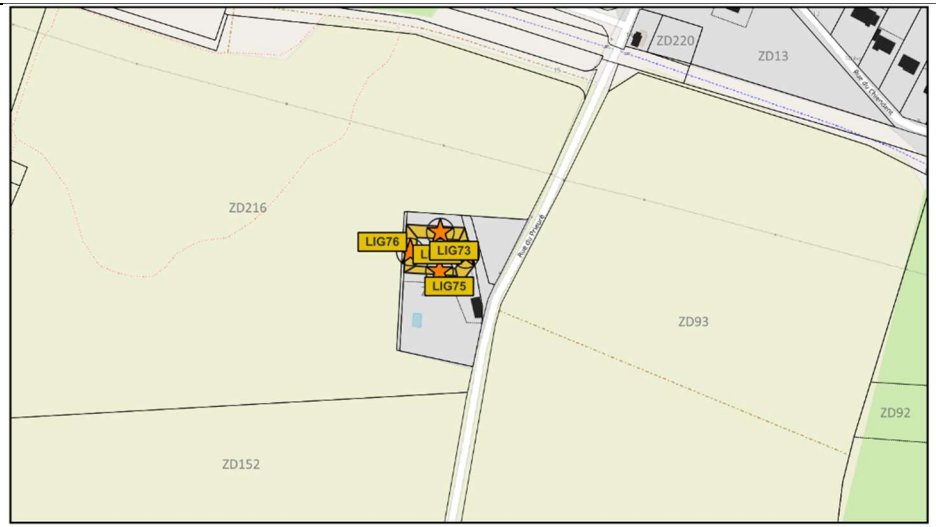


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PORTE DU BOIS



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

LIG75

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

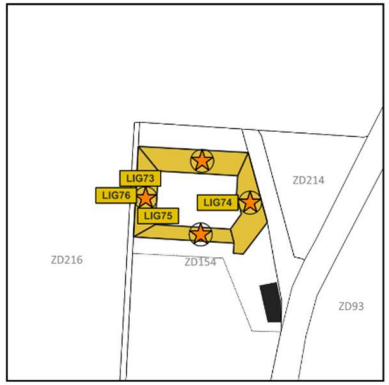
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☒ NON

Photographie du bâtiment

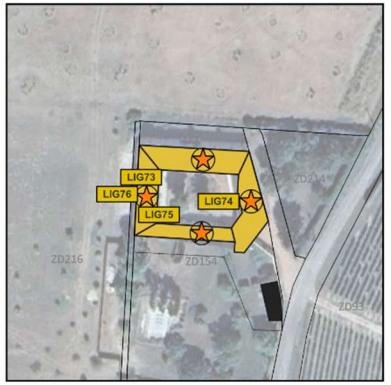


**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment

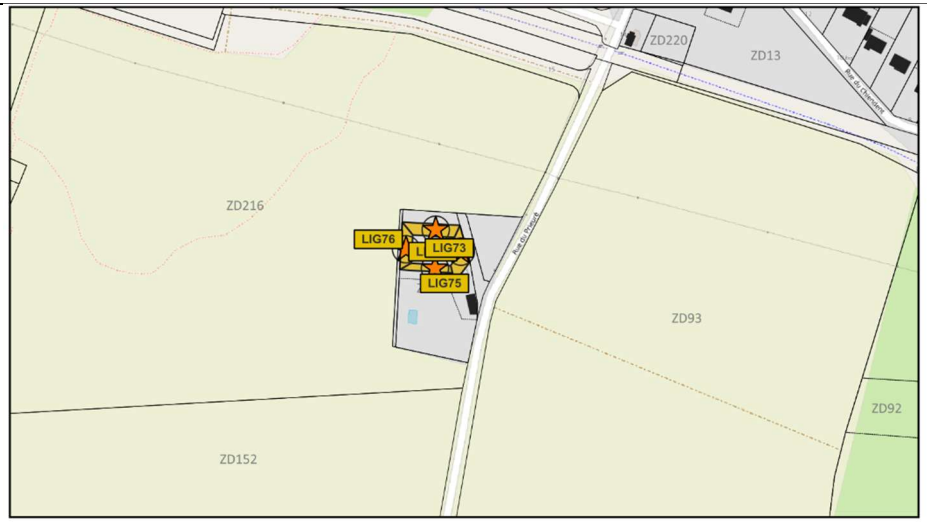


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PORTE DU BOIS



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

LIG76

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

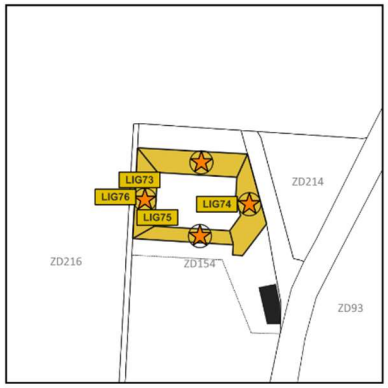
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☐ OUI	☒ NON
Situé hors zone de risques connus :.....		

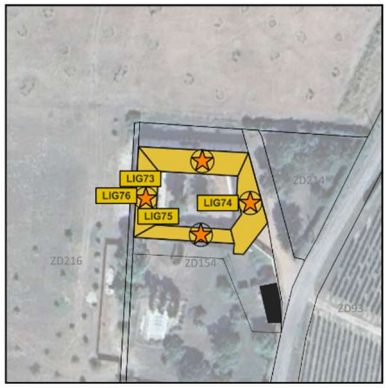
Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

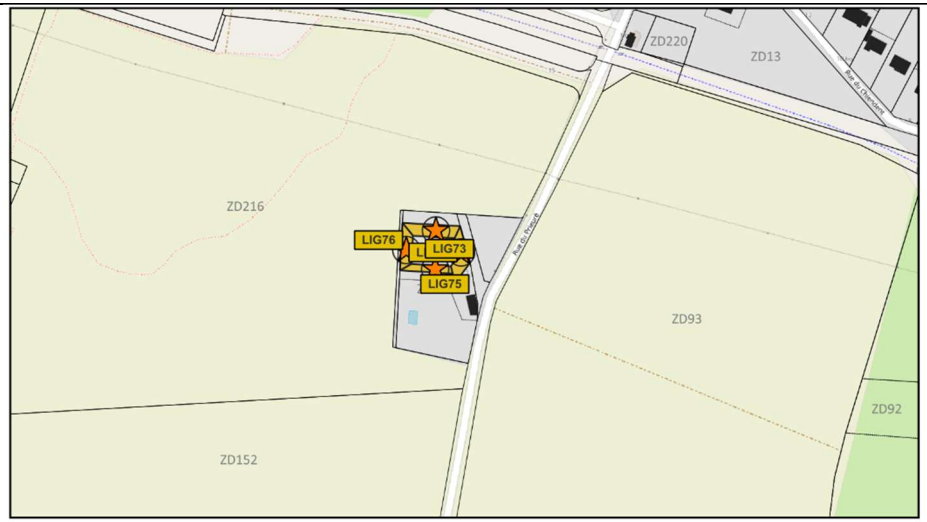


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PORTE DU BOIS



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN32

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

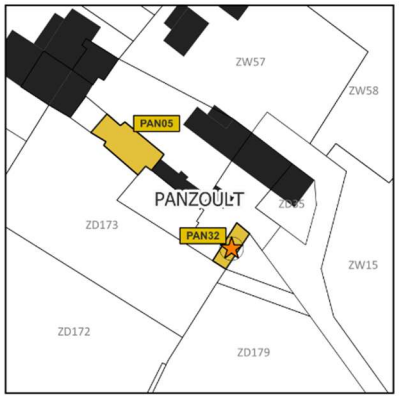
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☒ NON

Photographie du bâtiment

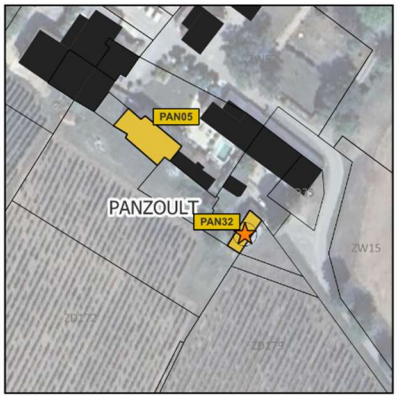


**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE GRAND MARAIS



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN33

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☒ NON

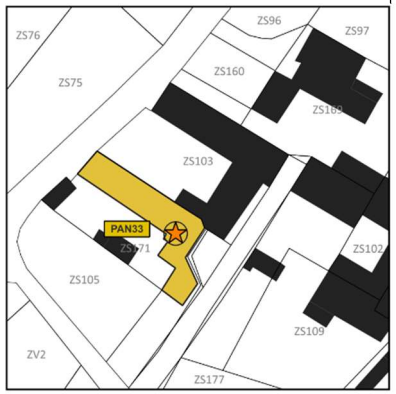
Photographie du bâtiment


Atelier à droite des bâtiments et exploitation du hangar

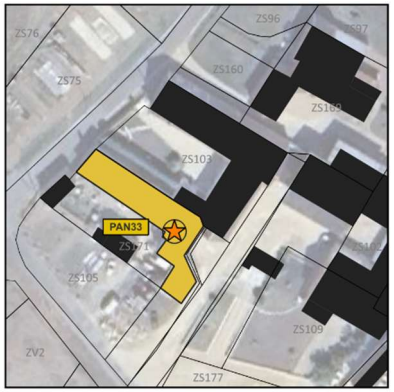


**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment

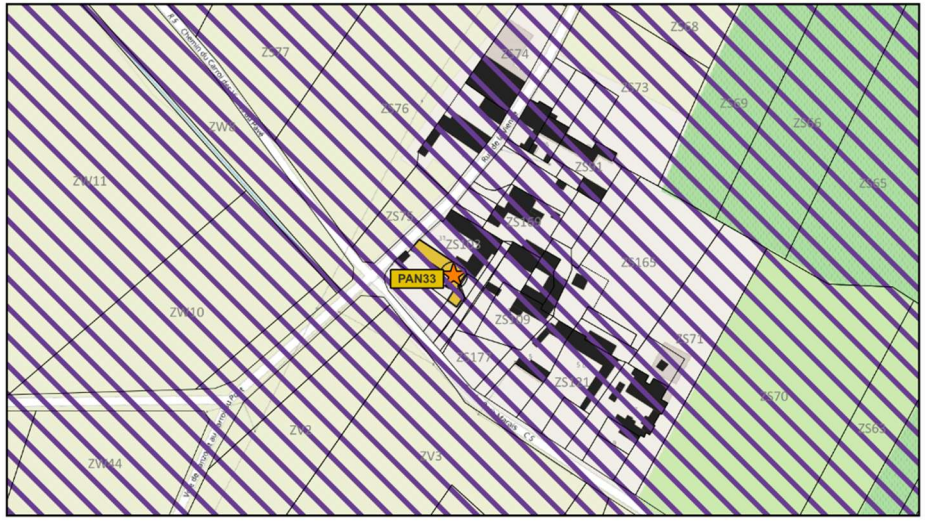


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE MARAIS



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

PPRI du Val de Vienne

PPRI du Val de Vienne : Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

PAR22

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☒ Bureau
☒ Hébergement	☒ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☒ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☒ NON

Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment

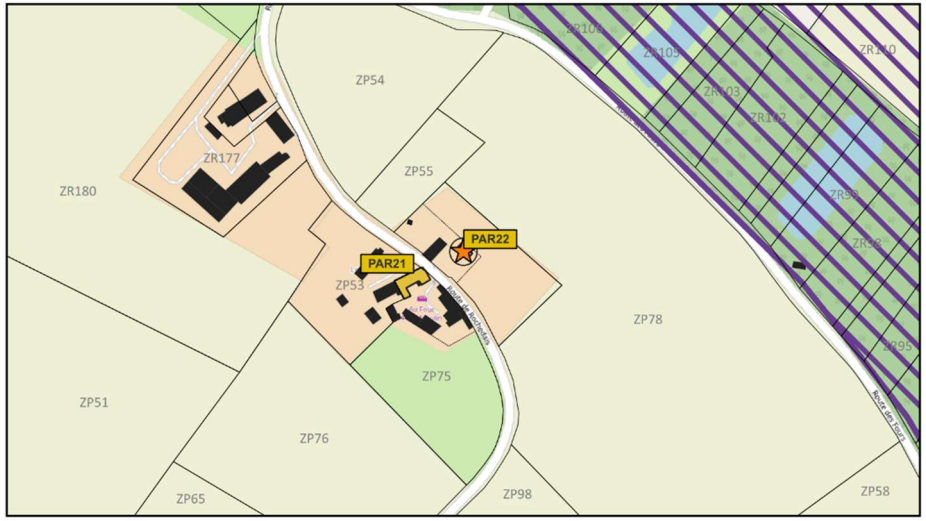


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE HAUT ROCHEDAIS



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

PPRI du Val de Vienne

PPRI du Val de Vienne : Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : RAZINES

RAZ01

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☐ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

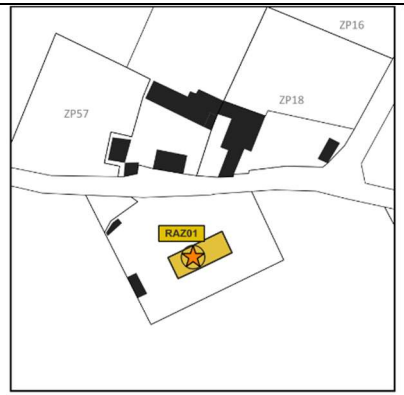
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☐ OUI	☒ NON

Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PORTES



Bâtiment concerné par un ajout dans la modification n°2

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 037-200072668-20260928-DC_2026_09_17-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Touraine Val de Vienne

Cittànova

Agence Occidentale (siège)
74, bld. de la Prairie au Duc
44 200 NANTES

Tél : 02 40 08 03 80
contact@cittanova.fr

Agence Val de Loire
109 rue d'Entraigues
37 000 TOURS

Tél : 09 52 54 65 98
contact@cittanova.fr